



## Démissionner pendant son congé paternité

Par **johann1804**, le **28/04/2010** à **20:14**

Bonjour,

je suis actuellement en congé paternité (11 jours de payé par la sécurité), jusqu'au 13 mai.

Je souhaite démissionner (préavis de 1 mois) et débiter dans ma nouvelle entreprise le 2 juin.

Question : Si je pose ma démission le 29 avril, est ce que mon préavis finira le 29 mai ?  
ou est que mon congé paternité ne rentre pas dans le préavis est dans ce cas mon préavis finira le 13 juin ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **01/05/2010** à **08:40**

bonjour,

un peu tard peut être...

si vous avez donné votre démission le 29 avril votre préavis se termine le 28 mai..

(le congé paternité est comme le congé maladie, il ne repousse pas le préavis).